



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020
COMPTE-RENDU

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance publique ordinaire le jeudi 23 janvier 2020, s'est réuni le mercredi 29 janvier à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bruno JULLIEN, Maire de la commune.

Etaient présents :

Laetitia BEAUNE, Jean-Paul BIGER, CALVEZ Guylhaine, Franciane DURAND, Jean-Louis GELARD , Yves GUIRRIEC, Jean-Yves HELOU, Michèle HUE, Hugues IQUEL, Françoise JACQUES-CONAN, Bruno JULLIEN, Laurence LE BERRE, Marie-France LE BERRE , Isabelle LE BRUN, Morgane LE COQ, Elisabeth LE COSSEC, Christophe LESVENAN, Dominique MEVEL , Solenne MEVEL, Jacques PAY, Jean SCEBALT, , Alain VIGOUROUX.

Excusés ayant donné pouvoir :

Absent : Sandrine LE BRENN

Secrétaire de séance : Monsieur GUIRRIEC Yves

Monsieur le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance du Conseil municipal et demande aux Conseillers de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme BEAUNE Laetitia, nouvelle conseillère.

1-AFFAIRES GENERALES

1.1 Adoption du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2019.

Rapporteur : Bruno JULLIEN

ANNEXE N°1

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 02 décembre 2019 à l'approbation des Conseillers municipaux.

Le compte-rendu de la séance du 02 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1.2 – Conseil Municipal – Installation d'une nouvelle Conseillère municipale.

Rapporteur : Bruno JULLIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Mr Guy LE MOIGNE, élu sur la liste «Vivre Ensemble». Présentée par courrier daté du 20.12.2019 reçu en mairie en date du 23.12.2019, sa démission portait sur ses fonctions de 1^{er} Adjoint (Adjoint aux finances/sport et associations patriotiques) et de Conseiller municipal.. Monsieur le Préfet du Finistère a accepté cette démission par courrier en date du 31.12.2019 en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit».

- Compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 31 janvier 2016,
- Il est rappelé que lors de la séance du 08 octobre 2018, Mr Guillaume ALLAIN et Mme Joëlle PALMARINI ont successivement décliné leur intégration, conduisant à l'installation de Mr Jacques PAY dans ses fonctions de Conseiller municipal.
- Conformément à l'article L.270 du Code électoral, madame Leatitia BEAUNE est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet du Finistère sera informé de cette modification.

Guyhaine CALVEZ souhaite la bienvenue à la nouvelle Conseillère et demande si le 1^{er} Adjoint va être remplacé. Monsieur le maire répond par la négative ; la 2^{ème} Adjointe, Michèle HUE, devient 1^{ere} Adjointe sans toutefois reprendre les délégations de Guy LE MOIGNE. Le nombre d'Adjoints au Maire passe de six à cinq.

Le Conseil Municipal prendre acte de :

- la démission de Mr Guy LEMOIGNE acceptée par Monsieur le préfet en date du 31.12.2019.
- l'installation de Madame Laetitia BEAUNE en qualité de Conseillère municipale.

2 FINANCES

2.1– Rapport d'Orientation Budgétaire (DOB).

Rapporteur : Bruno JULLIEN

ANNEXE N°2

Le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 a authentifié les chiffres de l'INSEE en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la Commune à hauteur de 3474 habitants. Bien que non soumis à l'obligation de présentation d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires, la Commune doit se préparer au passage du seuil des 3 500 habitants.

Monsieur le Maire précise en préambule qu'il a souhaité faire analyser la santé et la capacité financière de la Commune par un cabinet extérieur à l'expertise reconnue : le bureau d'étude Ressource Consultants Finances (RCF). Ce dernier connaît bien le pays bigouden puisqu'il travaille pour la CCPBS et de nombreuses communes environnantes.

L'analyse rétrospective (2008-2019) et prospective (2020-2025) souligne que :



- La Commune de Plobannaec-Lesconil présente une bonne santé financière, malgré une pression fiscale relativement réduite (une seule hausse observée en 2012) et une richesse fiscale assez faible.
- L'endettement est très raisonnable, malgré l'emprunt réalisé en 2019 pour notamment financer l'école. Notre capacité de désendettement dépasse à peine 4 années.
- Le redressement de l'épargne de la Commune constaté en 2018 et 2019 permet ainsi à la commune d'afficher une capacité à se désendetter rapidement.
- A pression fiscale constante, la Commune peut continuer à investir environ 1 million d'euros par an après la fin des investissements en cours, (2020/2021), en maîtrisant ses charges de fonctionnement.

Guyhaine CALVEZ et Dominique MEVEL demandent pourquoi avoir pris RCF pour réaliser ce travail alors qu'il était auparavant fait en interne. Monsieur le Maire rappelle les propos qu'il a tenus en préambule de la présentation du DOB. A la fin de ce court mandat, qui va s'achever d'ici quelques semaines, le DOB permet de disposer un état des lieux des finances de la Commune et d'en communiquer les résultats à la population. Cette démarche est courante dans les communes environnantes. C'est un bel investissement d'autant plus qu'il nous a permis de vérifier nos comptes.

Guyhaine CALVEZ s'interroge sur les charges de fonctionnement et plus particulièrement les charges de personnel qui augmentent de 68 000 € (soit 3.2%) en 2020.

Jean SCEBALT intervient pour préciser qu'en 2019 la charge de personnel a été plus faible que prévue avec des partants non remplacés immédiatement et des arrêts de maladie. La prévision de charge de personnel de 2020 est identique à celle des années précédentes.

Guyhaine CALVEZ rappelle les exigences du gouvernement en matière de charges de fonctionnement. Elle s'étonne que, pour 2021, il n'ait pas été prévu une stabilisation des charges de personnel alors que la Commune n'aura plus à payer l'ancien DGS.

Monsieur le Maire répond que la Commune grandit et que cette prospective permet de se donner une marge pour réorganiser l'équipe.

Guyhaine CALVEZ aborde le sujet du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Elle déplore qu'on n'accorde pas de place aux nouveaux projets.

Monsieur le Maire indique que le PPI ne prend en compte que les projets décidés.

Monsieur le Maire indique que la rénovation des tribunes du stade constitue un nouveau projet et que les architectes travaillent actuellement sur les études afin que les travaux puissent démarrer en juin.

Guyhaine CALVEZ fait remarquer que le budget consacré aux nouveaux projets n'est que de 750 000 € et qu'il faut attendre 2022.

Jean SCEBALT précise que les 250 000 € prévus dans les dépenses permanentes sont bien de l'investissement et résultent d'une analyse réalisée entre 2008 et 2019. La capacité d'investissement de la Commune se situe autour d'un million d'euros ; c'est une prévision réaliste et prudente.

Guyhaine CALVEZ balaie la liste des gros projets identifiés du PPI. Elle pose la question du coût des vestiaires ; pourquoi 400 000 € alors qu'il était prévu 300 000 € au budget 2019 ?

Monsieur le Maire rappelle que c'est une somme qui avait été inscrite au BP 2019. Aujourd'hui les architectes indiquent que cette enveloppe est trop juste mais nous n'en savons pas plus. Les études débutent et il faut réajuster le programme avec l'ASPL Foot.

Guyhaine CALVEZ aborde la rénovation des locaux associatifs et de l'ancienne caserne :
Les sommes inscrites sont-elles réalistes ?



Hugues ICQUEL précise que les besoins de stockage des associations ont été recensés et qu'il y a aussi une possibilité de salle de réunion. Mais pour réaliser les études de faisabilité précises sur le bâtiment, il a fallu attendre le départ des pompiers, ce qui s'est fait hier seulement.

Guyllhaine CALVEZ déplore le peu de marge de manœuvre du Plan Pluri Annuel d'Investissement. Monsieur le maire répond que les marges de la commune ne sont pas une nouveauté et que ce maintien à un million, c'est déjà bien, au vue de la baisse des dotations d'état entre 2013 et 2017. Il rappelle que la richesse fiscale de la commune n'est pas importante.

Jean SCEBALT rappelle à son tour que le ratio de désendettement ne dépasse pas cinq années. Le PPI est prudent tant en terme d'investissement que d'endettement. Les prochaines équipes pourront recourir à l'emprunt si nécessaire.

Sur avis favorable de la commission des finances, réunie le 20.01.2020, après en avoir débattu, le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires présentées dans le rapport joint en annexe (annexe n°2).

2.2- Hôtel de la plage – logements sociaux.

Rapporteur : Bruno JULLIEN/ Jean SCEBALT

L'ancien Hôtel de la Plage situé sur la Commune de Plobannaec-Lesconil est un bâtiment emblématique du port.

En 2017, la Commune a fait appel à l'EPF Bretagne pour l'assister dans cette acquisition en vue d'une réhabilitation- extension d'un collectif de 10 à 12 logements sociaux.

Deux années ont été nécessaires pour la réalisation les études de faisabilité et la finalisation d'un projet avec Finistère Habitat et l'EPF Bretagne. L'hypothèse d'un cabinet médical à RDC a été abandonnée en raison de l'importance du coût demandé par Finistère habitat.

Aujourd'hui, le projet prévoit la réhabilitation de l'hôtel en 8 logements et la construction d'un petit collectif de 4 logements à l'arrière. Les 12 logements sont essentiellement des T3.

Ce projet a été recensé pour l'inscription dans la programmation de 2020 des logements sociaux du Conseil Départemental.

Pour permettre l'équilibre financier, il est nécessaire que le foncier bâti soit mis à la disposition gratuite de Finistère Habitat après curetage intégral du bâtiment et déconstruction des appendices et annexes. Par ailleurs la petite maison située à l'arrière de l'Hôtel fera l'objet d'une vente en l'état.

Bilan prévisionnel de l'opération Hôtel de la Plage.

Dépenses		Recettes	
Acquisition foncière	240 000	minoration travaux EPF	66 000
Etudes techniques	10 000		
Démolition A4 à A8	100 000		
curage léger + demol A3	150 000	minoration EPF 60%	90 000
curage lourd	45 738		
		FIFI- CCPBS	37 500
		CD 29	48 000
		vente petite maison	90 000
Autres frais 5%	12 000		
Total dépenses	557 738		331 500

TTC

Total participation Commune : 236 238,00 €
participation communale/ lgt : 19 686,50 €

La participation prévisionnelle de la Commune s'élèverait in fine à 236 238 € soit environ 20 000 € par logement.

Guylhaine CALVEZ s'interroge sur la justesse de l'estimation de la petite maison. Jean SCEBALT lui répond que c'est un prix de vente raisonnable avec le terrain qui sera autour.

Franciane DURAND fait remarquer que ce projet n'a pas été débattu en commission d'urbanisme.

Jean SCEBALT lui répond que Finistère Habitat va travailler le projet à la suite de notre décision. Elle pose la question de l'estimation à 10 000 € du poste « études » et du contenu de ces études. SCEBALT lui répond qu'il s'agit des diagnostics plomb, amiante et mэрule.

Franciane DURAND l'interroge alors pour savoir s'il y a des surprises. Jean SCEBALT lui répond que non, à ce jour il n'y en a pas.

Françoise JACQUES-CONAN demande à combien se portera le nombre et le pourcentage de logements sociaux dans la Commune. Jean SCEBALT souligne que c'est une excellente question et qu'il n'a pas les éléments en main pour y répondre.

Monsieur le maire précise que si l'on partage ici l'idée qu'il faut des logements sociaux, il est toutefois de plus en plus difficile de faire venir les bailleurs sociaux du fait de la rareté des financements.

Françoise JACQUES-CONAN se demande si la typologie T3 correspond aux demandes de la population. Elisabeth LE COSSEC prend la parole pour dire que oui mais qu'il y a de la demande pour du T2 également.

Dominique MEVEL fait état d'un engagement pris entre la Commune et Finistère Habitat sur plusieurs sites et demande si la Commune va devoir racheter les terrains si les opérations ne se font pas. Françoise JACQUES-CONAN demande si Finistère Habitat a des exigences de réalisation des autres opérations.

Monsieur le maire répond que non ; Finistère Habitat ne demande pas le déblocage des terrains TOTAL et du Général de Gaulle pour faire l'opération de l'hôtel de la Plage. Jean SCEBALT rajoute que Finistère Habitat joue le jeu en commençant par l'opération la plus difficile.

Franciane DURAND évoque les difficultés d'accès pour le futur chantier du fait de l'étroitesse de la rue. Jean SCEBALT précise que la rue fait partie de l'emprise foncière de l'opération ; elle peut être modifiée en cas de besoin.

Sur avis favorable de la commission des finances, réunie le 20.01.2020, après en avoir délibéré, Le Conseil municipal approuve, avec 17 voix POUR et 5 voix CONTRE (J.Y. HELOU, D.MEVEL, F. JACQUES-CONAN, F. DURAND et D.MEVEL) la délibération suivante :

Vu, l'avis des domaines

Vu l'intérêt porté par FINISTERE HABITAT à fin d'acquisition à l'euro symbolique

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 janvier 2020



Le bien concerné est ci-après désigné :

10 Rue Joliot Curie
29740 PLOBANNAEC LESCONIL
Bâtiment : Hôtel, Cadastree section AL n° 112 et 113

FINISTERE HABITAT souhaite se porter acquéreur dudit bien, afin de réaliser 12 logements, FINISTERE HABITAT bénéficiera d'une cession gratuite du foncier bâti après curage intégral du bâtiment et déconstruction des appendices et annexes au frais de la Commune. La collectivité agrée ce projet et souhaite donner une suite favorable à cette demande.

Le Conseil municipal approuve, avec 17 voix POUR et 5 voix CONTRE (J.Y. HELOU, D.MEVEL, F. JACQUES-CONAN, F. DURAND et D.MEVEL) la vente du bien sis Rue Joliot Curie au prix proposé et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout avant-contrat de vente et la vente qui en découlera.

2.3- Garantie d'emprunt avec l'OPAC.

Rapporteur : Elisabeth LE COSSEC.

La Commune a ouvert à l'urbanisation le secteur de GORREQUER, classant par là même en zone 1AUHc quelques parcelles dont elle est devenue propriétaire au cours des années 2005 et 2006. Elle en a confiée l'aménagement à l'OPAC de Quimper-Cornouaille.

Pour la construction d'une tranche de construction de 10 logements (5 en Programme Locatif Aidé et 5 en Programme Locatif Aidé Intermédiaire), L'OPAC a besoin de contracter un prêt d'une valeur de 1 078 228 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est demandé à la Commune de se porter garante.

Franciane DURAND demande où en est l'avancement global de la ZAC.

Monsieur le maire répond que sur les 161 logements prévus 103 sont réalisés ou en cours de commercialisation soit 64% du programme.

Dominique MEVEL observe que le contrat avec l'OPAC arrive à échéance et demande ce qui va se passer.

Jean SCEBALT répond qu'il n'y a pas de crainte à avoir, la progression de la commercialisation est normale, à son avis il y aura une simple négociation sur la durée du contrat.

Françoise JACQUES-CONAN demande si le projet de salle est enterré.

Monsieur le Maire indique que rien n'est enterré. A la question posée sur les voiries, Jean SCEBALT précise que l'OPAC réalise un entretien suivi sur les parties non terminées.

Franciane DURAND indique que les gens qui y habitent s'y plaisent et qu'à terme il faudrait en faire un quartier vivant.

Sur avis favorable de la commission des finances, réunie le 20.01.2020, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette garantie d'une valeur de 1 078 228 euros et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à sa mise en place.

2.4- Subventions Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Rapporteur : Bruno JULLIEN

Comme chaque année , la Commune sollicite des subventions sur l'emploi des crédits de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Il est rappelé que le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50% du coût HT de l'opération et il tient compte des aides publiques inscrites au plan de financement de l'opération. Le montant de subvention est plafonné à 400 000 € par opération.

Sur avis favorable de la Commission des finances du 20 janvier 2020, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur 2 opérations jugées prioritaires

1 - Le projet de rénovation des vestiaires du stade de foot. Il s'agit de pallier la vétusté des locaux tout en répondant aux réglementations en vigueur notamment sur l'accessibilité ainsi, qu'aux exigences de la Fédération Française de Football pour le niveau 4. La demande de subvention DETR porte sur un montant d'investissement de 250 000 euros HT (voté au budget 2019) à hauteur de 50% du coût, soit 125 000 €. Elle viendra en complément des demandes de subventions auprès du Fond d'aide au football amateur (FAFA) piloté par la Fédération Française de Football à hauteur de 24 000 €, approuvées par délibération du Conseil municipal du 5 juin 2019.

2- La signalétique directionnelle. Après la phase d'étude et de concertation, il sera proposé au Conseil municipal de lancer une phase de mise en œuvre opérationnelle à hauteur de 50 000 euros HT avec une demande de subvention DETR de 50% soit 25 000 €. Pour mémoire, une somme de 51 000 € TTC a été inscrite au budget primitif 2019 (opération 27) et la consultation des entreprises a été lancée en fin d'année.

Jean-Yves HELOU demande si les travaux pourront commencer en juin comme prévu.

Monsieur le Maire répond que oui, si tout se passe bien notamment pour le diagnostic amiante, les travaux débiteront cet été et dureront 9 mois.

Sur la signalétique, Guylhaine CALVEZ indique découvrir le projet alors qu'il est à l'étude depuis deux ans. La minorité aurait aimé être associée. Alain VIGOUROUX répond que le dossier sera transmis aux élus de la minorité.

Sur avis favorable de la Commission finance, réunie le 20.01.2020, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les délibérations suivantes :

DETR : VESTIAIRES DU STADE

La Commune a lancé en 2017 une première opération de sécurisation et de mise en accessibilité des abords du stade municipal. Les liaisons vers les vestiaires, les parcs de stationnement ainsi que l'installation d'une clôture le long de la main courante, l'acquisition d'un abri de touche ont été réalisées en 2017 pour un montant de 79 294€ TTC.

La seconde phase du projet concerne la rénovation des vestiaires situés sous la tribune d'honneur. La Commune souhaite restructurer les vestiaires de manière à pallier la vétusté des locaux tout en

répondant aux réglementations en vigueur, notamment concernant l'accessibilité ainsi qu'aux exigences de la Fédération Française de Football pour le niveau 4. La Commune souhaite également, à travers ce projet, promouvoir le développement de la pratique du football féminin et améliorer les conditions d'accès et de pratique des licenciées, en dotant les installations de Pont-Plat de vestiaires adaptées à l'accueil des équipes et des arbitres féminines.

La Commune a fait appel à Finistère Ingénierie Assistance (FIA) afin de bâtir un programme de restructuration.

La commune souhaite réaliser les travaux sur l'année 2020. Le calendrier sera étudié en fonction de la saison sportive afin de limiter le gêne occasionné. L'objectif est de démarrer les travaux en juin 2020. Le coût prévisionnel des aménagements est estimé à 250 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention DETR de 125 000 €.

DETR : Signalétique

Le Conseil municipal a lancé en 2018 une réflexion concernant la refonte de la signalétique pour l'ensemble de la Commune.

Elle a confié une étude au bureau d'étude AMOS, spécialisé en signalisation.

Le plan de jalonnement et les productions qui en ont découlé permettent une amélioration et une mise en cohérence de la signalisation des activités et des services, en adéquation avec le contexte paysager en concertation avec les acteurs du territoire.

Plus précisément, le projet vise à :

- améliorer la lisibilité de l'information touristique, patrimoniale et économique,
- permettre un meilleur accès aux activités et services pour les populations locales et extérieures et améliorer ainsi la diffusion des flux de circulation,
- proposer une signalisation cohérente et efficace des activités et des services,
- Intégrer le bilinguisme à la signalétique dans le respect de la charte « Ya d'ar Brezhoneg » signée par la Commune
- protéger les paysages et améliorer la qualité du cadre de vie,
- Se mettre en conformité avec la Réglementation nationale de publicité extérieure, des enseignes et pré-enseignes

Après cette première phase d'étude et de concertation, il est proposé au Conseil municipal de lancer la phase de mise en œuvre opérationnelle.

Les opérations sont formalisées sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes de 4 ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de financement prévisionnel et autorise M. le maire à demander une subvention DETR à hauteur de 50%, soit 25 000 €, sur une tranche de travaux dont le montant prévisionnel s'élève à 50 000 € HT.

2.5 – Utilisation des dépenses imprévues.

Rapporteur : Jean SCEBALT

Lors de l'élaboration de la décision modificative n° 2 votée au Conseil Municipal du 02 décembre 2019, les services ont omis de comptabiliser la première échéance de prêt du Crédit Agricole. En accord avec la DGFIP, une régularisation sur l'affectation des dépenses imprévues est nécessaire.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit par son article L 2322-2 ci-dessous les dispositions relatives au crédit des dépenses imprévues.

« Article L2322-2, créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996 : Le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire.

A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au Conseil Municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ce crédit. Ces pièces demeurent annexées à la délibération.

Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget »

Lors de la saisie des dernières échéances d'emprunt en fin d'année, le service comptabilité a dû utiliser des comptes de dépenses imprévues 020 pour la section d'investissement afin d'alimenter les crédits des chapitres budgétaires insuffisants.

Compte 020 – dépenses imprévues (investissement) : Virement de 14 647 € vers le chapitre des dépenses d'investissement 16 – emprunts et dettes assimilées pour permettre la prise en compte des échéances d'emprunt de décembre 2019, au compte 1641.

Sur avis favorable de la Commission des finances en date du 20.01.2020, après en avoir débattu, Le Conseil municipal prend acte des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues.

2.6– ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement) ROSQUERNO – Prolongation de la convention

Rapporteur : Hugues ICQUEL

L'ALSH de Rosquerno qui accueille les enfants de la commune âgés de 6 à 12 ans, est géré par la Commune de Pont-L'abbé. La commune est liée par une convention acceptée par délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2005.

En décembre 2017, le Conseil municipal avait délibéré favorablement sur la prolongation par avenant de la convention afin de permettre à la CAF de préparer le prochain CEJ (contrat Enfance Jeunesse) à l'échelle des Communes du territoire de la CCPBS à horizon 2019.

Pour cette raison, la commune de Pont-L'abbé sollicite la reconduction d'un an (soit du 01.01.2020 au 31.12.2020) de ladite convention par le biais d'un avenant n°8.



Rappelons que la dépense est calculée au prorata du nombre d'heures de présence des enfants de Plobannaec-Lesconil en y déduisant la participation de la CAF (dépense annuelle entre 47000 euros et 50000 euros).

Sur avis favorable de la Commission des finances réunie le 20.01.2020, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la reconduction de conventionnement avec la Commune de Pont-l'Abbé et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 8 à la convention.

2.7 – Convention Globale Territoriale avec la CAF et le CD 29 – délibération concordante.

Rapporteur : Hugues IQUEL

La CTG (Convention Globale Territoriale) vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle est établie à partir d'un diagnostic partagé entre les signataires et les partenaires du terrain, tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire du Pays Bigouden Sud.

Elle est passée entre le Département, la CAF et la communauté des communes. Elle englobe, outre autres, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé par la communes bénéficiant de cette prestation. Pour la commune de Plobannaec-Lesconil, ce contrat représentait 13 678.58 euros en 2018 : soit 8000 euros pour le poste de coordination enfance jeunesse et 5678.58 euros pour l'espace jeunes.

Ses enjeux : - Partager une vision globale et transversale du territoire

- Offrir de nouvelles marges d'actions en identifiant les complémentarités entre les différentes politiques
- Articuler les politiques familiales et sociales aux besoins des habitants et évolutions du territoire
- Mesurer avec plus d'efficacité l'impact des actions conduites

Guyhaine CALVEZ salue de travail titanesque de la vice-présidente Annie CAUDAL.

Hugues ICQUEL ajoute que les agents de la Commune ont également beaucoup travaillé sur le sujet et Florence VOLANT en particulier.

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 20.01.2020, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la convention signée entre le Département, la CAF et la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

2.8 – Groupement de commande « fourniture de matériels de bureau » avec la CCPBS.

Rapporteur : Bruno JULLIEN

La Communauté de Communes a validé son projet de schéma de mutualisation avec ses Communes membres le 11.12.2014.

Dans la continuité de la mutualisation initiée entre la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et ses communes-membres, il est proposé de lancer un marché public de fourniture de matériels de bureau sous la forme d'un groupement de commande, dont la Communauté de Communes serait le coordonnateur.

La CCPBS assurera la coordination du groupement de commande, c'est-à-dire la préparation de la consultation, l'analyse des offres ainsi que l'attribution et la notification du marché. Chaque membre exécutera ensuite son marché public et notamment ses commandes et les paiements auprès du ou des fournisseurs retenus.

Sur avis favorable de la Commission des finances réunie le 20.01.2020, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le groupement de commande « Fourniture de matériels de bureau » avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et autorise le Président de la CCPBS à signer la convention et à lancer le marché au titre du groupement de commande. Chaque membre exécutera ensuite son marché public et notamment ses commandes et les paiements auprès du ou des fournisseurs retenus.

3 Questions Diverses

Questions de la minorité

Question 3.1- Ecole Fleming : après la défaillance de l'entreprise de placo, un nouvel appel d'offres avait été lancé. Quelles sont les conséquences de ce malheureux contretemps ?

Monsieur le Maire répond. Le décès accidentel du chef de l'entreprise RAGOBERT, chargée de la réalisation des cloisons et du faux plafond, a constitué un événement dramatique pour toute l'équipe du chantier.

S'agissant du délai de livraison, la partie école maternelle devrait accueillir les élèves à la rentrée des vacances de Pâques.

Quant à la fin des travaux de la partie école élémentaire, elle devrait intervenir à la fin de l'année 2020, comme prévu.

Rappelons que l'école Fleming compte actuellement 116 enfants inscrits.

Françoise JACQUES-CONAN demande s'il y a eu des changements dans le programme des travaux et si le coût reste le même. Jean Louis GELARD précise que les coûts sont les mêmes ainsi que le programme des travaux.

Question 3.2- Pouvez-vous nous faire un bilan du déploiement du plan ADAP ?

Monsieur le Maire rappelle que le calendrier ADAP est le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux. La Commune a fait expertiser en 2016 par l'organisme APAVE les 16 établissements recevant du public et 5 Installations Ouvertes au Public (IOP).

Un ensemble de travaux a été réalisé par les Services Techniques : l'accès à la maison des associations à Lesconil, des aménagements à la salle omnisports, d'autres ont été réalisés par des entreprises (abords du stade en 2017).



Pour les autres travaux, la Commune n'a pu lancer un appel d'offre auprès de maîtres d'œuvre qu'en octobre 2019 mais celui-ci s'est révélé infructueux. Le responsable des marchés n'a pas pu relancer la consultation avant son départ.

Il conviendra désormais de relancer ce marché pour respecter l'objectif de réalisation.

Franciane DURAND demande ce qu'il reste à faire sur la maison des associations pour 16650 €.

Monsieur le Maire précise que ce sont des estimations et qu'il reste les sanitaires à réaliser.

Franciane DURAND demande où en est la mise en accessibilité de l'Office du Tourisme. Alain Vigouroux indique que c'est de la compétence de la CCPBS et que les études commencent à l'automne pour Lesconil. Il confirme que l'accessibilité est réalisable.

Question 3.3- Après la démission du 1er adjoint, du départ du DGA, nous nous interrogeons sur les raisons de ces départs ? Est-il vrai que votre 1er adjoint ne bénéficiait pas jusqu'à récemment de la signature ?

Monsieur le maire répond :

Le premier adjoint Guy Le Moigne a choisi de démissionner à Noël.
C'est son choix.

Pour les raisons possibles, on a pu évoquer l'arrivée de la période électorale, et les choix que chacun peut être amené à faire selon ses affinités.

Vous vous inquiétez maintenant de ses délégations de signature. Il possédait bien la délégation sur les questions financières et pendant les quatre années à mes côtés, il a signé tous les documents relevant de sa délégation « finances, sports et associations patriotiques ».

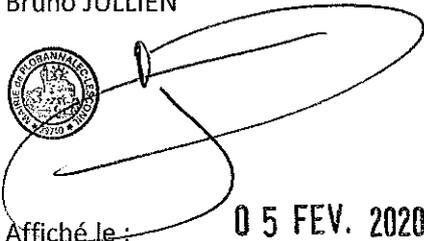
Quant au DGA, il a décidé de quitter la mairie pour rejoindre les services du Conseil Départemental, c'est son choix, et c'est son droit.

Nous espérons qu'il y trouvera les conditions de son épanouissement.

A la demande de Gylhaine CALVEZ, Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal est prévu le 27 février 2020 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire
Bruno JULLIEN



Affiché le : 05 FEV. 2020